

SECTION II – QU’EST-CE QUE L’IMMERSION FRANÇAISE ET QUELLE FORME PREND-ELLE AU MANITOBA?

2.1 – QU’EST-CE QUE LE PROGRAMME D’IMMERSION FRANÇAISE?

Le **Programme d’immersion française** est une forme d’éducation bilingue où les élèves dont la langue maternelle n’est pas le français reçoivent la majorité de leur enseignement en français pour apprendre la langue.

L’immersion française intègre l’enseignement de la langue et l’enseignement du contenu des matières scolaires. Les élèves apprennent à communiquer en français tout en apprenant la majorité des matières scolaires en français.

Le français est la langue d’enseignement et le moyen de communication en classe et dans l’école.

2.2 – À QUI S’ADRESSE LE PROGRAMME D’IMMERSION FRANÇAISE?

Le Programme d’immersion française est un programme inclusif qui s’adresse à **TOUS les élèves** ayant des capacités et des besoins différents, dont la langue maternelle n’est pas le français et qui ont peu ou pas de connaissances de la langue française.

2.3 – QUELLE EST LA VISION POUR LES ÉLÈVES DU PROGRAMME D’IMMERSION FRANÇAISE?

Le Programme d’immersion française a pour but de former des citoyens du monde plurilingues, confiants, fiers et engagés. Il vise à former des jeunes qui peuvent, avec fierté et facilité, interagir en français de façon autonome et spontanée et qui cherchent à prendre part à l’espace et à la communauté francophones. Leur identité comme citoyens canadiens, compétents en français et en anglais, leur permet de s’épanouir dans leurs choix de vie et de s’ouvrir à d’autres langues et cultures.

Pour obtenir plus d’informations sur la vision du Programme d’immersion française, voir www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/fl2/vision/index.html.

2.4 – MODÈLES D'ÉCOLE D'IMMERSION FRANÇAISE

Quels sont les modèles d'école propres au Programme d'immersion française?

Il y a deux modèles d'organisation d'un programme d'immersion française : l'**école à voie unique** et l'**école à deux voies**. Les deux modèles comprennent les caractéristiques suivantes :

- Les documents curriculaires élaborés par la Province du Manitoba (BEF) pour le Programme d'immersion française orientent l'apprentissage des élèves.
- Le français est la langue de communication des enseignants, des élèves et des autres membres du personnel d'immersion française.
- Les communications avec les parents sont principalement en anglais, telles que les bulletins scolaires, les réunions de parents, les bulletins d'information, etc.
- Les parents jouent un rôle important pour ce qui est de promouvoir le Programme d'immersion française et d'aider leur enfant à atteindre ses buts.
- Les services de soutien sont offerts en français.
- La direction scolaire parle couramment le français et possède de l'expérience en matière de philosophie et de pédagogie de l'immersion française.

SECTION II – QU'EST-CE QUE L'IMMERSION FRANÇAISE ET QUELLE FORME PREND-ELLE AU MANITOBA? (SUITE)

Le tableau suivant décrit plus en détail les caractéristiques de chaque modèle au Manitoba :

École à voie unique	École à deux voies
Le Programme d'immersion française est le seul programme de l'école. Toute la population étudiante est inscrite au Programme d'immersion française.	Le Programme d'immersion française et le Programme anglais coexistent dans la même école. La population étudiante est inscrite soit au Programme d'immersion française soit au Programme anglais.
La direction scolaire parle couramment le français et possède de l'expérience en matière de philosophie et de pédagogie de l'immersion française.	Au moins un membre de la direction scolaire parle couramment le français et possède de l'expérience en matière de philosophie et de pédagogie de l'immersion française.
Le personnel enseignant d'immersion française parle couramment le français. En général, tout autre membre du personnel parle couramment le français.	Le personnel enseignant d'immersion française parle couramment le français. D'autres membres du personnel pourraient parler le français.
Le français est la langue de communication en tout temps entre tous les enseignants et les autres membres du personnel, les élèves et la direction scolaire.	Le français est la langue de communication entre les enseignants et les élèves d'immersion française, et peut être la langue de communication avec la direction scolaire et les autres membres du personnel.
La langue de communication et d'apprentissage dans la classe est le français. Ils sont encouragés à parler le français en dehors de la classe.	La langue de communication et d'apprentissage dans la classe est le français. Bien que les élèves soient encouragés à parler le français en dehors de la classe, il peut y avoir une plus grande prévalence de l'anglais.
Toutes les matières à l'exception de <i>English Language Arts</i> sont enseignées en français aux années primaires et intermédiaires, y compris les cours donnés par des spécialistes, par exemple la Musique, les Arts visuels, l'Éducation physique et Éducation à la santé et les cours facultatifs. Au secondaire, tous les cours obligatoires et facultatifs sont offerts en français, sauf le cours de <i>English Language Arts</i> .	Dans les années primaires et intermédiaires, toutes les matières à l'exception de <i>English Language Arts</i> sont enseignées en français. Les cours donnés par des spécialistes, par exemple la Musique, les Arts visuels, l'Éducation physique et Éducation à la santé et les cours facultatifs, peuvent toutefois se donner en anglais. Au secondaire, on offre au moins le nombre minimal de crédits requis (15 sur 30) pour obtenir le diplôme du Programme d'immersion française.
Les activités parascolaires se déroulent en français.	Les activités parascolaires se déroulent habituellement en anglais.

Note : Un centre d'immersion peut être établi dans le même immeuble que celui où se donne le Programme anglais. Un tel centre dispose de sa propre administration et de ses propres installations et est, tout compte fait, une **école à voix unique** fonctionnant comme une école autonome sous le même toit qu'une autre école.

2.4.1 – RECOMMANDATION

Le Programme d'immersion française peut se réaliser effectivement dans les deux modèles. Il est important à noter qu'un milieu linguistique riche et une exposition intensive à la langue française sont essentiels à l'acquisition d'une langue seconde. À cette fin, le modèle à voie unique offre une plus grande possibilité d'une expérience linguistiquement riche pour les élèves. Par conséquent, où viable, il est recommandé que le modèle à voie unique soit considéré de la maternelle à la 12^e année dans toutes les divisions scolaires de la province, c'est-à-dire dans les divisions scolaires où la population étudiante est suffisamment importante, où il y a suffisamment d'écoles pour permettre un tel modèle et où l'on répond aux besoins de la communauté.

2.5 – POINTS D'ENTRÉE

Quand un élève peut-il entrer dans le Programme d'immersion française?

Au Manitoba, le Programme d'immersion française a trois points d'entrée officiels. Quel que soit le moment où les élèves entrent dans le Programme, l'objectif est de persévérer jusqu'à la 12^e année. Tous les points d'entrée sont ouverts aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ont peu ou pas de connaissances du français avant d'entrer dans le Programme. Les trois points d'entrée officiels sont les suivants :

- Immersion longue – maternelle ou 1^{re} année;
- Immersion moyenne – 4^e année;
- Immersion courte – 6^e ou 7^e années.

En immersion moyenne et courte, les élèves connaissent une période d'apprentissage intensif de la langue dès leur entrée dans le Programme. Ils peuvent ensuite suivre les programmes d'études prévus pour leur niveau scolaire.

2.5.1 – ACCÈS À CES POINTS D'ENTRÉE ET FLEXIBILITÉ

Il est important d'offrir aux élèves des occasions équitables d'accéder au Programme d'immersion française. Le point d'entrée le plus courant dans le Programme est celui de l'immersion longue; peu de divisions scolaires offrent l'immersion moyenne ou courte. Cela ne suffit pas à répondre aux besoins des élèves qui ne peuvent pas entrer à un point d'entrée officiel. Par conséquent, lorsqu'on traite avec les élèves et les familles, dans l'intérêt de l'équité, le Ministère recommande de faire preuve de flexibilité concernant les points d'entrée :

- Le Ministère recommande d'ailleurs que les divisions offrent plusieurs points d'entrée officiels pour que les élèves puissent avoir accès au Programme.
- Les divisions scolaires pourraient aussi songer à permettre aux élèves d'entrer dans le Programme à n'importe quel niveau scolaire, en fournissant les soutiens scolaire et linguistique nécessaires.
- Si un élève quitte le Programme pendant une longue période, les divisions scolaires devraient songer à lui permettre de se réintégrer au Programme.

Les divisions scolaires et les écoles peuvent considérer les points ci-dessous quand il s'agit de décider s'il y a lieu d'assouplir les règles régissant l'entrée ou la réintégration au Programme :

- la motivation et la résilience de l'élève;
- le partenariat et la prise de décision partagée entre l'école et la famille;
- la capacité de l'école à fournir les soutiens scolaire et linguistique dont a besoin l'élève.

2.6 – PROPORTION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

Quelle est la proportion du temps d'enseignement en français?

Le pourcentage minimal recommandé de temps d'enseignement en français est le suivant :

- À la maternelle, la langue d'enseignement est le français à 100 % du temps.
- De la 1^{re} à la 6^e année, la langue d'enseignement est le français de 75 % à 80 % du temps.
- En 7^e et en 8^e années, la langue d'enseignement est le français la majorité du temps, c'est-à-dire de 50 % à 86 % du temps.
- De la 9^e à la 12^e année, au moins 15 crédits sur 30 doivent provenir de cours enseignés en français pour l'obtention d'un diplôme d'immersion française.

2.7 – EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME

Pour recevoir un diplôme du Programme d'immersion française, l'élève doit accumuler un minimum de 15 crédits sur 30 provenant de cours enseignés en français. Bien que cela atteigne le seuil de 50 % d'exposition intensive à la langue française, les écoles sont fortement encouragées à offrir autant de crédits au niveau secondaire que possible dans la langue française et à motiver l'élève à prendre plus de crédits que le minimum requis.

Les élèves qui commencent la 9^e année au cours de l'année scolaire 2023-2024 continueront d'accumuler un minimum de 14/30 crédits provenant de cours enseignés en français pour obtenir un diplôme d'immersion française, conformément à la politique précédente Politique curriculaire pour le Programme d'immersion française. À compter de l'année scolaire 2024-2025, les élèves qui commencent la 9^e année devront accumuler un minimum de 15/30 crédits provenant de cours enseignés en français. D'ici l'année scolaire 2027-2028, tous les élèves du secondaire devront obtenir un minimum de 15/30 crédits.

Le tableau suivant donne plus de précisions concernant le nombre de crédits requis à chaque niveau de même que les cours obligatoires en français. Ces paramètres pour l'obtention d'un diplôme s'appliquent à tous les points d'entrée du Programme d'immersion française. Les exigences complètes pour l'obtention d'un diplôme sont décrites à la page www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html.

Crédits exigés pour l'obtention d'un diplôme d'immersion française

	Nombre minimum de crédits requis provenant de cours enseignés en français	Cours de français obligatoires	Autres crédits exigés provenant de cours enseignés en français
9 ^e année	4 crédits	Français arts langagiers – immersion	Les élèves doivent accumuler 11 crédits ou plus de cours enseignés en français parmi les options qui leur sont offertes.
10 ^e année	4 crédits	Français arts langagiers – immersion	
11 ^e année	3 ou 4 crédits	Français arts langagiers – immersion	Les exigences pour l'obtention du diplôme du Programme sont décrites à la page www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html .
12 ^e année	3 ou 4 crédits	Français arts langagiers – immersion	
	Minimum de 15 crédits	4 crédits	Minimum de 11 crédits

2.8 – PERSONNEL – EXIGENCES LINGUISTIQUES ET CONNAISSANCES

Directions scolaires

Le directeur et/ou le directeur adjoint doivent parler couramment l'anglais et le français. Tous les leaders scolaires devraient connaître la vision et la pleine mise en œuvre du Programme d'immersion française au Manitoba et posséder une compréhension des fondements et de la méthodologie de l'immersion française.

Enseignants

Tous les enseignants du Programme d'immersion française doivent être bilingues et devraient connaître la vision du Programme d'immersion française au Manitoba, la philosophie de l'acquisition d'une langue additionnelle et la méthodologie de l'immersion française ainsi que l'intégration des cultures francophones.

Autre personnel

Les écoles devraient accorder la priorité au personnel bilingue dans tous les rôles dans la mesure du possible, y compris les auxiliaires, le personnel du bureau scolaire et les concierges.

2.9 – SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D'IMMERSION FRANÇAISE

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba fournit aux divisions scolaires un soutien financier pour l'éducation en langue française, sous la forme d'un financement de base et de subventions. Ces fonds, versés aux divisions scolaires, visent à appuyer la pleine mise en œuvre du Programme d'immersion française. (Voir www.edu.gov.mb.ca/m12/stat-fin/subfr/index.html.)